



Ottawa, June/juin 9, 1981

NOTICE OF APPROVAL – AVIS D'APPROBATION

VEEDER-ROOT PRINTER/COUNTER - SERIES 7690

Manufacturer: Veeder-Root of Canada Ltd.
26 Fieldway Road
Toronto, Ontario
M8Z 3L2

Device Approved: Series 7690 remote printer/
counter for use in conjunction with petroleum
meters at bulk plants, model numbers as
follows:

INDICATEUR-IMPRIMEUR VEEDER-ROOT
INSTALLÉE A DISTANCE - SERIE 7690

Fabricant: Veeder-Root of Canada Ltd.,
26 Fieldway Road
Toronto, Ontario
M8Z 3L2

Appareil: Indicateur-imprimeur de la
série 7690 installée à distance devant
être utilisée avec des compteurs de
pétrole dans des installations en vrac
et portant les numéros de modèle suivants:

MODEL NUMBERS
No. de modèles

769080-004	769080-007
769085-004	769085-007
769080-006	769080-008
769085-006	769085-008

The printer may be accumulative type or zero start type being identified by the numerals 0 or 5 respectively as the sixth digit of the model number. Optional features are identified by a suffix to the basic model number as follows:

- 004 base model, no extra features
- 006 3 product identifier
- 007 batch counter
- 008 3 product identifier, batch counter.

Application: The marketing of petroleum products in retail or wholesale trade. By appropriate switching a printer may be used with up to 3 types of products.

L'imprimante peut être du type cumulatif identifié par un 0 constituant le sixième chiffre de son numéro de modèle, ou être du type à remise à zéro identifié par un 5 constituant le sixième chiffre de son numéro de modèle. Les options sont identifiées par une série de chiffres juxtaposée comme suit au numéro de base du modèle:

- 004 modèle de base sans options
- 006 identificateur de 3 produits
- 007 prédéterminateur
- 008 identificateur de 3 produits, prédéterminateur

Utilisation: Commercialisation des produits pétroliers dans le commerce en gros et de détail. A l'aide d'un sélecteur approprié, l'imprimante peut imprimer les données relatives à trois produits au maximum.

Description: This printer/counter is designed to operate in conjunction with pulsers mounted on meter registers.

The count display is by means of a non resettable electro-mechanical totalizer with 7 numeral drums.

The printing mechanism is the same as used in the Veeder-Root Meter Register Duplicator. Printout is 7 digits and 6 digits respectively for accumulative and zero start models. By means of an interlock, product delivery can be performed only when a delivery ticket is in position.

The optional batch counter has a LED display with 6 digits.

Printout Requirements: The finest unit of volume shown on the printed ticket shall not be greater than the values shown below, when:

- a motor vehicle fuel dispenser - 0.01 litre
- a high speed truck refueller (100-200 L/M) (authorized for delivery of 200 litres or more) - 0.10 litre
- a bulk meter at a petroleum depot - 1.0 litre

All new installations shall conform to these requirements immediately. Existing installations not meeting these requirements shall be converted so as to be in conformance by January 1, 1983.

Description: Cet indicateur-imprimeur est conçue pour fonctionner avec des générateurs d'impulsions montés sur les enregistreurs des compteurs de pétrole.

L'affichage du compte est assuré par un totalisateur électro-mécanique, sans dispositif à remise à zéro, comportant 7 tambours numériques.

Le mécanisme d'impression est identique à celui du duplicateur-enregistreur Veeder-Root. L'imprimé du modèle de type cumulatif comporte 7 chiffres tandis que celui du modèle à remise à zéro en comporte 6. Grâce au dispositif de verrouillage, la distribution du produit ne peut s'effectuer que lorsque le ticket de distribution est mis en position.

Le prédéterminateur facultatif comprend un dispositif d'affichage DEL de 6 chiffres.

Exigences d'impression: La plus petite unité de volume imprimée sur le ticket ne doit pas être supérieure aux valeurs suivantes lorsque l'imprimante est reliée à:

- un distributeur d'essence pour véhicule automobiles - 0.01 litre
- un ravitailleur rapide pour camions (100-200 L/M) (autorisé pour livraison de 200 litres ou plus) - 0.10 litre
- un compteur en vrac d'un dépôt de pétrole - 1.0 litre

Toute nouvelle installation doit être conforme à ces exigences. Les installations existantes qui ne sont pas conformes aux présentes exigences doivent être modifiées afin d'y être compatible d'ici le 1er janvier 1983.

Marking: High speed truck refuellers shall be marked with a legend "Minimum Delivery 200 litres".

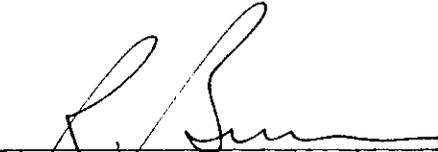
Condition of Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36, and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference No.: G6953-V106

Marquage: Les ravitailleurs rapides pour camions doivent porter la mention "Distribution minimale de 200 litres".

Condition d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72 chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c., 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement, et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

No. de référence: G6953-V106


Robert Bruce
Acting Chief
Weights & Measures Division
Legal Metrology Branch

Chef intérimaire
Division des poids et mesures
Direction de la Métrologie légale

